



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 OCTOBRE 2023 À 20 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Janie Tremblay, conseillère
Chantal Riopel, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller
Alexis Nantel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me Louis-André Garceau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice du Service des
communications et adjointe à la direction
générale

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 2023-10-329 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023 – ADOPTION

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé en le modifiant de la façon suivante, à
savoir :

En ajoutant le point suivant :

7.1.6 Approbation – Participation au Forum lanauois pour une synergie
climatique – Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

En retirant le point suivant :

7.4.1 Report de l'évaluation et renouvellement de l'adhésion – 19^e édition
(2024-2026) Les Fleurons du Québec

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 16 octobre 2023 – Adoption

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 27 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 2 octobre 2023 – Adoption

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois de septembre 2023

5.2 Procès-verbal de correction – Résolution 2023-09-324

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 Demande de démolition d'immeuble et programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé – 2029, rue de la Visitation – Recommandation 47 CCU 23

7.0 AFFAIRES COURANTES

7.1 ADMINISTRATION

7.1.1 Approbation – Rapport des dépenses – Période du 17 août 2023 au 11 octobre 2023

7.1.2 Approbation – Conventions de branchement au réseau municipal – Rue Sainte-Adèle

7.1.3 Fin de la période de probation – Mécanicien au Service des travaux publics et génie

7.1.4 Fin de la période de probation – Conseiller en architecture paysager au Service du loisir, des parcs et de la communauté

7.1.5 Comités de travail de la Ville et nominations des membres du conseil municipal – Mise à jour

7.2 PRÉVENTION DES INCENDIES

7.3 TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

7.3.1 Octroi – Contrat réfection des passages piétonniers – Rues du Curé-M.-Neyron, Jeanne-Sauvé et Clarence-Gagnon

7.3.2 Approbation – Dépassement des coûts – Contrôle qualitatif des matériaux – Projet Visitation

7.3.3 Approbation – Paiement de la facture Bell Canada – Travaux carrefour giratoire rue de la Visitation – rang Double – chemin Chaput

7.4 LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

7.4.1 Report de l'évaluation et renouvellement de l'adhésion – 19^e édition (2024-2026) Les Fleurons du Québec

7.5 REQUÊTES

7.5.1 Appui – Fondation Espace-Jeunesse Lanaudière – Spectacle de financement

7.5.2 Demande de soutien financier – Joie de l’Aquarelle

7.5.3 Demande de soutien financier – Légion Royale Canadienne, Filiale De Lanaudière no 83 – Campagne du coquelicot et jour du Souvenir 2023

8.0 RÉGLEMENTATION

8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

8.2.1 Règlement 2238-2023 – Concernant la vérification de l’optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec – Avis de motion, présentation et dépôt

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

8.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1
2023-10-330

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023 – ADOPTION

ATTENDU que des copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 27 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 2 octobre 2023 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la tenue de celles-ci, dispensant ainsi le greffier d’en faire lecture.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU :

D’APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 27 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 2 octobre 2023, comme ils ont été rédigés, et les faire signer par le greffier et le maire ou par le membre du conseil qui présidait celles-ci.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le président de la séance, monsieur le maire, Robert Bibeau invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

Aucune question n'a été posée.

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le conseil prend acte du dépôt des documents suivants, à savoir :

5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois de septembre 2023

5.2 Procès-verbal de correction – Résolution 2023-09-324

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1
2023-10-331

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE RÉUTILISATION DU SOL DÉGAGÉ – 2029, RUE DE LA VISITATION – RECOMMANDATION 47 CCU 23

ATTENDU que, par l'adoption du *Règlement 2179-2021 concernant la démolition d'immeubles*, le conseil municipal s'est attribué l'entièreté des fonctions autrefois conférées au Comité de démolition en matière de demandes de démolition d'immeubles et de programmes préliminaires de réutilisation du sol dégagé qui y sont afférents;

ATTENDU la demande de démolition et de réutilisation du sol dégagé présentée par la société « DEVA6 Développement Immobilier », ayant comme représentant monsieur Gautier Lutz, pour l'immeuble sis au numéro 2029, rue de la Visitation (lots numéros 4 563 764 et 4 563 767);

ATTENDU le dossier de demande déposé par le requérant auprès de l'officier responsable de la Ville et transmis ce jour par ce dernier auprès du conseil municipal pour examen et décision;

ATTENDU l'avis préliminaire de démolition, dûment publié en date du 5 octobre 2023, et qu'aucune opposition n'a été reçue à cet effet de la part de personnes intéressées;

ATTENDU la recommandation **47 CCU 23** formulée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en regard du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé projeté par le requérant; et

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de rendre une décision en ce qui concerne cette demande de démolition, ainsi que le programme préliminaire de réutilisation du sol qui y est afférent d'après les critères d'évaluation établis par le *Règlement 2179-2021*.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

REFUSER la demande de démolition de la société « DEVA6 Développement Immobilier », ayant comme représentant monsieur Gautier Lutz, pour l'immeuble sis au numéro 2029, rue de la Visitation (lots numéros 4 563 764 et 4 563 767);

MOTIVER ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande de démolition, telle que présentée, n'est pas justifiée, puisque le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé n'offre pas de valeur ajoutée au milieu;

REFUSER le programme préliminaire de réutilisation du sol présenté par le requérant; et

MOTIVER ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé, tel que présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) (47 CCU 23), n'est pas entièrement intégré au milieu, notamment par l'implantation des bâtiments et leur traitement des façades ayant front sur la rue de la Visitation et qu'il ne rencontre pas l'axe de développement urbain du plan stratégique de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0 AFFAIRES COURANTES

7.1 ADMINISTRATION

7.1.1 2023-10-332

APPROBATION – RAPPORT DES DÉPENSES – PÉRIODE DU 17 AOÛT 2023 AU 11 OCTOBRE 2023

ATTENDU que le directeur général, en vertu du *Règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire*, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans les listes annexées à la présente résolution pour la période du 17 août 2023 au 11 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.2 2023-10-333

APPROBATION – CONVENTIONS DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU MUNICIPAL – RUE SAINTE-ADELE

ATTENDU le sommaire décisionnel AJG-23-16 préparé par Me Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et du greffe, concernant les demandes d'autorisation pour le raccordement des conduites privées de deux propriétaires servant à l'évacuation des eaux pluviales à la conduite municipale installée dans le fossé qui longe la rue Sainte-Adèle;

ATTENDU que ces demandes sont faites en marge du projet AOP2023-08 concernant la réfection des infrastructures d'une partie de la rue Sainte-Adèle et de la mise à niveau de la station de pompage lequel est actuellement en cours de réalisation; et

ATTENDU que ces raccordements permettront aux citoyens de mieux gérer les eaux privées de leur propriété et que la Ville est protégée au niveau responsabilité comme détaillé aux projets de conventions soumis au conseil.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les propriétaires du 350 et du 360, rue Sainte-Adèle à raccorder leur conduite privée pour l'évacuation des eaux pluviales à la nouvelle conduite municipale aux conditions apparaissant aux conventions jointes au sommaire décisionnel AJG-23-16; et

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville ces conventions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.3
2023-10-334

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – MÉCANICIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à l'embauche de monsieur Alexandre Yanakis, le 24 avril 2023, au poste de mécanicien au Service des travaux publics et génie, tel qu'en fait foi la résolution 2023-04-165; et

ATTENDU le rapport d'évaluation complété par ses supérieurs, lequel est joint au sommaire décisionnel TPG-23-15.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU DE :

CONFIRMER la nomination de monsieur Alexandre Yanakis au poste de mécanicien au Service des travaux publics et génie, ce dernier ayant réussi sa période de probation laquelle sera effective lorsque celui-ci aura complété la période de 900 heures travaillées, soit vers le 24 octobre 2023, conformément aux dispositions de la *Convention collective* en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.4
2023-10-335

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – CONSEILLER EN ARCHITECTURE PAYSAGER AU SERVICE DU LOISIR, DES PARCS ET DE LA COMMUNAUTÉ

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à l'embauche de monsieur Mathieu Pelletier, le 17 janvier 2023, au poste de conseiller en architecture paysager régulier à temps partiel au Service du loisir, des parcs et de la communauté, tel qu'en fait foi la résolution 2023-01-012; et

ATTENDU le rapport d'évaluation complété par son supérieur, lequel est joint au sommaire décisionnel DG-23-20.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

CONFIRMER la nomination de monsieur Mathieu Pelletier au poste de conseiller en architecture paysager régulier à temps partiel au Service du loisir, des parcs et de la communauté, en date du 28 septembre 2023 (790 heures travaillées), ce dernier ayant réussi sa période de probation conformément à la *Convention collective* en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.5
2023-10-336

COMITÉS DE TRAVAIL DE LA VILLE ET NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – MISE À JOUR

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal de la résolution 2021-11-228 par laquelle les élus ont été nommés afin de siéger sur des comités de travail au sein d'organismes paramunicipaux; et

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour ces nominations suite à la tenue de la dernière élection partielle.

**Sur la proposition de Alexis Nantel
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

METTRE à jour les nominations des membres du conseil aux différents comités de travail et organismes paramunicipaux jusqu'à la terminaison du présent mandat, à savoir :

COMITÉ	Membres du conseil
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	- Robert Bibeau (membre désigné par la loi) - Denis Bernier - Chantal Riopel (présidente)
Comité des ressources humaines (RH)	- Janie Tremblay - Robert Groulx - Robert Bibeau
Comité de circulation	- Robert Groulx - Alexis Nantel
Comité sur les travaux publics	- Denis Bernier - Chantal Riopel
Comité des finances	- Robert Bibeau - Janie Tremblay - Robert Groulx
Comité environnement et embellissement	- Alexis Nantel - Chantal Riopel
Comité de la gestion des eaux	- Chantal Riopel - Denis Bernier
Comité loisirs et culture	- Janie Tremblay - Alexis Nantel - Jean-Sébastien Hénault
Comité communication et relation citoyenne	- Janie Tremblay - Jean-Sébastien Hénault
Comité de sécurité publique (Ville)	- Robert Groulx - Denis Bernier
Conseil d'administration de la bibliothèque	- Robert Groulx - Jean-Sébastien Hénault - Janie Tremblay
Comité de sécurité publique (MRC)	- Robert Groulx - Denis Bernier (adjoint)

Office Municipal de L'Habitation (externe)	- Chantal Riopel
Régie d'assainissement des eaux du grand Joliette	- Alexis Nantel - Denis Bernier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.6
2023-10-337

AUTORISATION – PARTICIPATION AU FORUM LANAUDOIS POUR UNE SYNERGIE CLIMATIQUE – CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE

ATTENDU la tenue du Forum lanaudois pour une synergie climatique organisé par le Conseil Régional de l'environnement de Lanaudière, lequel se tiendra le 26 octobre 2023 au Complexe JC Perreault à Saint-Roch-de-l 'Achigan; et

ATTENDU qu'il y a lieu que les membres du conseil disponibles y participent.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les membres du conseil disponibles à participer au Forum lanaudois pour une synergie climatique organisé par le Conseil Régional de l'environnement de Lanaudière, lequel se tiendra le 26 octobre 2023 au Complexe JC Perreault à Saint-Roch-de-l 'Achigan et que les dépenses en découlant soient assumées par la Ville suivant la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

PRÉVENTION DES INCENDIES

7.3

TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

7.3.1
2023-10-338

OCTROI – CONTRAT RÉFECTION DES PASSAGES PIÉTONNIERS – RUES DU CURÉ-M.-NEYRON, JEANNE-SAUVÉ ET CLARENCE-GAGNON

ATTENDU le sommaire décisionnel TPG-23-16 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie, concernant la réfection des passages piétonniers entre les rues du Curé-M.-Neyron, Jeanne-Sauvé et Clarence-Gagnon;

ATTENDU que la Ville a obtenu une aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration du MTMDET (ministère des Transports)*; et

ATTENDU la recommandation concernant le mode de réalisation de ces travaux.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER un contrat pour la réfection des passages piétonniers entre les rues du Curé-M.-Neyron, Jeanne-Sauvé et Clarence-Gagnon à Pavage MGMT, pour un montant de 24 300 \$ (taxes en sus) (30 \$/m²), payé selon les quantités réellement exécutées, suivant une soumission datée du 3 octobre 2023; et

DE FINANCER cette dépense à même l'aide financière de 25 000 \$ reçue dans le cadre *Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration du MTMDET*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.2
2023-10-339

APPROBATION – DÉPASSEMENT DES COÛTS – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – PROJET VISITATION

ATTENDU le sommaire décisionnel TPG-23-17 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie, concernant le mandat relatif au contrôle qualitatif et quantitatif des matériaux du projet de réfection d'une partie de la rue de la Visitation octroyé à la firme Solmatech inc.; et

ATTENDU la proposition de Solmatech inc. afin de compléter son mandat en tenant compte du déroulement actuel du chantier.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER une modification accessoire au mandat octroyé à la firme Solmatech inc. selon une offre de services révisée (coûts unitaires et quantités), en date du 2 octobre 2023, au montant de 59 047,36 \$ (taxes en sus) et que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt 2169-2020 (projet Visitation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.3
2023-10-340

APPROBATION – PAIEMENT DE FACTURE BELL CANADA – TRAVAUX CARREFOUR GIRATOIRE RUE DE LA VISITATION – RANG DOUBLE – CHEMIN CHAPUT

ATTENDU le sommaire décisionnel TPG-23-18 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie concernant le paiement d'une facture de Bell Canada suite au déplacement d'infrastructures (côtés est et ouest) lui appartenant lors de la construction du carrefour giratoire rue de la Visitation – rang Double – chemin Chaput en 2020;

ATTENDU les ententes signées entre la Ville et Bell Canada pour le déplacement des infrastructures dont celle pour le côté est de la rue de la Visitation, est à coût fixe, et l'autre pour le côté ouest, est sur la base de coûts réels engendrés bien que ceux-ci aient été sous-estimés par Bell Canada; et

ATTENDU que la Ville a demandé une révision de la facture pour les travaux réalisés du côté ouest et la réponse donnée par Bell Canada.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le paiement de la facture au montant de 171 377,39 \$ produite par Bell Canada pour les travaux de déplacements de ses infrastructures du côté ouest de la rue de la Visitation lors de la construction du carrefour giratoire et que cette

dépense soit financée par les crédits disponibles en fonction de la provision réalisée en 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4 LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

7.4.1 REPORT DE L'ÉVALUATION ET RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION – 19^E ÉDITION (2024-2026) LES FLEURONS DU QUÉBEC

Ce point est retiré.

7.5 REQUÊTES

7.5.1 2023-10-341

APPUI – FONDATION ESPACE-JEUNESSE LANAUDIÈRE – SPECTACLE DE FINANCEMENT

ATTENDU la correspondance de Mme Katherine Lemay-Crilly, coordonnatrice de la Fondation Espace-Jeunesse, en date du 19 septembre 2023, requérant la possibilité de recevoir une subvention pour leur spectacle de financement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent soutenir les objectifs poursuivis par la Fondation Espace-Jeunesse Lanaudière et plus particulièrement, dans le cadre de la tenue du spectacle de financement qui se tiendra le 10 novembre 2023; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER à la Fondation Espace-Jeunesse Lanaudière la somme de 500 \$ à titre d'appui financier dans le cadre de leur spectacle de financement qui se tiendra au Centre André-Hénault le 10 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.2 2023-10-342

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – JOIE DE L'AQUARELLE

ATTENDU la demande formulée par l'organisme Joie de l'Aquarelle, en date du 18 septembre 2023, requérant un soutien financier de la part de la Ville afin de dispenser des ateliers et classes d'aquarelle au Centre Alain-Pagé le 28 octobre 2023; et

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER un soutien à l'organisme Joie de l'Aquarelle, sous forme de gratuité d'utilisation d'un local d'une valeur de 150 \$ approximativement, afin de dispenser des ateliers et classes d'aquarelle au Centre Alain-Pagé le 28 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.3
2023-10-343

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE DE LANAUDIÈRE NO 83 – CAMPAGNE DU COQUELICOT ET JOUR DU SOUVENIR 2023

ATTENDU la demande reçue de la Légion Royale Canadienne, Filiale De Lanaudière no 83, concernant la campagne du coquelicot et le jour du Souvenir 2023;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 150 \$ (option 1) à la Légion Royale Canadienne, Filiale De Lanaudière no 83, afin de soutenir cet organisme dans le cadre des activités visant à souligner le jour du Souvenir (12 novembre 2023).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

RÈGLEMENTATION

8.1

PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

8.2.1
DÉPÔT

RÈGLEMENT 2238-2023 – CONCERNANT LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, **Robert Groulx**, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2238-2023 concernant la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.

Ce projet de règlement a pour but de confier à la Commission municipale du Québec le mandat de vérification de l'optimisation des ressources de la Ville ainsi que de celles de toute personne morale ou de tout organisme visé au paragraphe 4° ou 5° du premier alinéa de l'article 85 de la *Loi sur la Commission municipale* et qui est lié à la Ville de la manière prévue à ce paragraphe.

Soyez avisés que le projet de règlement 2238-2023 concernant la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

8.3

SECOND PROJET – ADOPTION

8.4

RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

9.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 30 octobre 2023 à 20 h.

10.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 16.

(Signé)

(Signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

Me Louis-André GARCEAU, avocat
Greffier